**Après des tensions internes, le gouvernement**

**met sur les rails le nouveau Nutri-Score**

Lesechos.fr avec AFP, 12 mars 2025

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/le-ministere-de-la-sante-a-signe-larrete-du-nouveau-nutri-score-2153588>

*Pour en savoir davantage sur la nouvelle version du Nutri-Score, vous pouvez consulter le lien suivant :* [*https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2025/signature-de-l-arrete-nutri-score-un-pas-de-plus-vers-une-meilleure-information-nutritionnelle-des-consommateurs*](https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2025/signature-de-l-arrete-nutri-score-un-pas-de-plus-vers-une-meilleure-information-nutritionnelle-des-consommateurs)

« Selon nos informations, l'arrêté, paraphé par le ministère de la Santé, devrait être également signé par le ministère de l'Agriculture et celui de l'Économie ce mercredi, permettant l'entrée en vigueur du nouvel étiquetage des produits alimentaires.

Un nouveau pas pour le Nutri-Score. L'arrêté mettant en place une nouvelle version de l'affichage nutritionnel a été signé par la ministre de la Santé Catherine Vautrin, a indiqué son cabinet mercredi.

Les cabinets de Catherine Vautrin (Travail, Santé, Solidarités, Famille) et de Yannick Neuder (Santé, Accès aux Soins) ont expliqué que ces derniers avaient signé l'arrêté sur la nouvelle mouture de cet étiquetage classant les produits alimentaires en fonction de leur composition et de leurs apports nutritionnels. "Les deux ministres s'engagent très clairement en faveur d'une application très rapide de l'arrêté", a-t-on précisé au cabinet de Catherine Vautrin.

La signature de quatre ministres est requise pour l'entrée en vigueur du texte. Selon nos informations, l'arrêté devrait être également signé par les ministères de l'Agriculture et de l'Économie ce mercredi 12 mars, permettant d'accélérer la mise en pratique de ce nouveau classement, plus sévère avec certains produits transformés et tenant compte des derniers travaux scientifiques.

**Blocage du ministère de l'Agriculture**

De précédentes équipes gouvernementales avaient déjà validé la nouvelle version du Nutri-Score. Mais l'actuelle ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a assumé publiquement mercredi dernier de bloquer la publication de l'arrêté.

"L'arrêté est à ma signature. Je n'ai pas encore signé. Je ne sais pas quelles sont mes marges de manœuvre pour en corriger les effets négatifs, mais croyez bien que je m'y intéresse de très près", avait-elle déclaré au Sénat.

L'élue du Doubs, fief du fromage comté, reproche à l'indicateur de donner une mauvaise note aux produits "remarquables" du terroir ou des "magnifiques salaisons françaises", fromage et charcuterie notamment. Contacté par *Les Échos*, le ministère de l'Agriculture a refusé de communiquer pour le moment.

**Mis en place en 2017**

Le positionnement d'Annie Genevard avait provoqué des réactions au sein des milieux associatifs. La ministre "cajole les lobbies et se moque de la santé publique", avait réagi vendredi l'association de consommateurs Foodwatch, invitant le gouvernement à "suivre les recommandations scientifiques au lieu de n'écouter que les intérêts privés" des agro-industriels. Vendredi, l'association a adressé, avec la fédération d'associations de patients France Assos Santé et le Réseau Action Climat, une lettre ouverte au Premier ministre François Bayrou.

Conçu par des spécialistes de la nutrition, le Nutri-Score a été mis en place en 2017 en France, sur la base du volontariat, et dans six autres pays européens. L'étiquetage nutritionnel, l'interdiction des publicités pour des produits gras, sucrés et salés ainsi que la taxation des boissons sucrées sont "les politiques publiques les plus efficaces contre le surpoids et l'obésité", selon une étude de juillet 2024 du service statistique des ministères sociaux. »

**Exploitation pédagogique**

1. Quand le Nutri-Score a-t-il été mis en place en France et dans quelles conditions ?

2. Quels sont les changements apportés par la nouvelle version du Nutri-Score et pourquoi certains produits sont-ils plus sévèrement notés ?

3. Pourquoi peut-on dire que le Nutri-Score cherche à corriger une asymétrie d’information entre producteurs et consommateurs ?

4. Pourquoi la ministre de l’Agriculture hésite-t-elle à signer l’arrêté et quels types de produits sont concernés par ses critiques ?

5. En quoi la réforme du Nutri-Score illustre-t-elle une tension entre santé publique et intérêts économiques ?

**Corrigé**

1. Le Nutri-Score a été mis en place en 2017 en France. C’est un système de notation nutritionnelle (qui a aussi été adopté par six autres pays européens), conçu par des spécialistes de la nutrition afin d’aider les consommateurs à mieux comprendre la qualité nutritionnelle des aliments. Le Nutri-Score repose sur un principe de volontariat : les fabricants ne sont pas obligés de l’afficher sur leurs produits.

2. La nouvelle version du Nutri-Score, qui s’appuie sur des travaux scientifiques sur la nutrition, devient plus stricte envers certains produits transformés, dont la note peut désormais être plus basse qu’auparavant. L’objectif de cette réforme est d’améliorer l’information des consommateurs pour les inciter à choisir des produits alimentaires plus équilibrés. À travers cette réforme, les pouvoirs publics visent à renforcer la lutte contre l’obésité et les problèmes de santé liés à l’alimentation.

3. On parle d’asymétrie d’information lorsque l’information n’est pas répartie de manière égalitaire entre deux agents économiques. Dans le cas des produits alimentaires, les producteurs détiennent logiquement plus d’informations sur la qualité des produits que les consommateurs. Le Nutri-Score vise à réduire cet écart en fournissant aux consommateurs un indicateur clair et compréhensible sur la qualité nutritionnelle des aliments. Ainsi, les consommateurs peuvent théoriquement plus facilement comparer les produits et faire des choix alimentaires plus éclairés.

4. La ministre de l’Agriculture craint que le nouveau Nutri-Score ne pénalise certains produits traditionnels français (comme les fromages et les charcuteries, qui constituent des « produits remarquables » du terroir). Ces aliments, emblématiques de la gastronomie française, risquent de recevoir une mauvaise note, ce qui pourrait nuire à leur image, à leur consommation et donc mettre en difficulté les producteurs.

5. La réforme du Nutri-Score oppose deux logiques : la défense de la santé publique et la défense des intérêts économiques de certains secteurs agroalimentaires. Certaines associations de consommateurs, comme Foodwatch, estiment que le Nutri-Score permet de lutter contre l’obésité et permet de protéger les consommateurs. De l’autre, les producteurs dans l’industrie agro-alimentaire et le ministère de l’Agriculture s’inquiètent des conséquences économiques pour les produits traditionnels qui risquent d’être mal notés (fromage, charcuterie). Cette tension reflète un arbitrage difficile entre protection de la santé et maintien des activités économiques.